

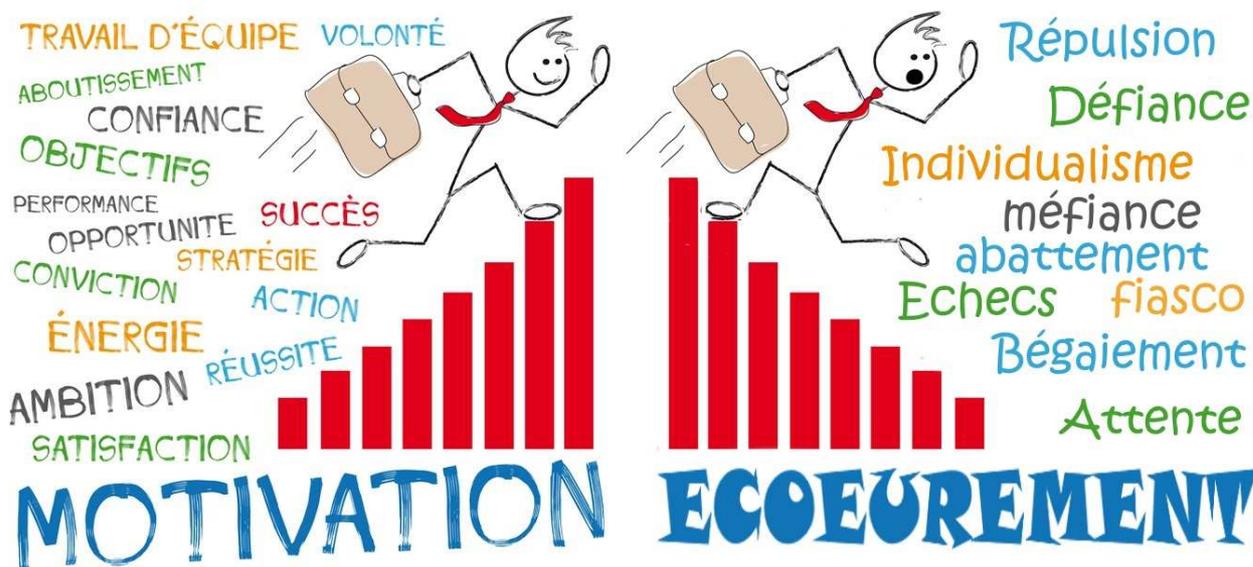


Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ile et Vilaine



Rennes, le 19 juin 2019

LA FILIERE CULTURELLE ET LES CATEGORIES B AVEC L'UGICT



DU RIFIFI DANS LE RIFSEEP : Les bibliothèques sont sur le grill.

Après le cafouillage des catégories **C** (*), voici le tour des **B**, en attendant les dernières cartouches pour les A.

Nos collectivités instaurent, avec le RIFSEEP, une classification des postes B en P1 et P2. Outre des régimes indemnitaires distincts (500€/an de différence entre P1 et P2 pour les assistants de conservation), cette classification participera aussi à différencier les déroulements de carrière. L'administration a décidé d'appliquer à l'ensemble des effectifs de catégorie B, une répartition imposée par sur une vision comptable de notre travail de l'ordre de 63% en P2 et de 37% en P1.

* suite à la réforme du RIFSEEP chez les adjoints du patrimoine, depuis janvier 2019 un agent nouvellement recruté reçoit 200€/an de moins que ses collègues

Merci, mais nous refusons ce principe de discrimination de notre travail qui n'a aucune justification réelle basée sur des critères inadaptés.

- **Pourquoi** détruire la polyvalence, la mobilité, la coopération qui font pourtant partie de l'emploi de la fonction publique ?
- **Pourquoi** dévaloriser des tâches au détriment d'autres aussi nécessaires au bon fonctionnement de nos établissements ?
- **Pourquoi** l'expérience et les qualifications acquises ne sont-elles pas reconnues ?.
- **Pourquoi** ne pas reconnaître la mission d'accueil de tous les publics de Rennes Métropole ?
- **Pourquoi** prêcher la bienveillance **entre agents** et mettre en place un système générateur de conflit **dans un établissement déjà bien éprouvé ?**

**DANS NOS ETABLISSEMENTS CULTURELS, EXIGEONS ENSEMBLE
UN RIFSEEP UNIQUE ET UN MEME DEROULEMENT DE CARRIERE**